

## Cahier de doléances du Tiers État de Rainfreville (Seine-Maritime)

Cahier de plaintes, doléances et remontrances.

Avons unanimement arrêté ce qui suit :

1° Demandons à S. M. que les États généraux se tiennent tous les trois ans.

2° Il serait très nécessaire que tous les impôts fussent réduits à un seul et sans aucune exception de privilège.

3° N'ayant qu'un seul impôt, il ne suffira qu'un seul homme pour en faire le recouvrement dans chaque paroisse.

4° L'abolition de la gabelle, des aides et autres charges de finance dont le poids et les vexations écrasent les citoyens.

5° Pour la corvée des grandes routes, que l'on fait payer aux taillables, à raison de 5 s. pour livre du principal, de taille, il serait plus à propos de les faire payer par les voituriers et rouliers puisque ce sont eux qui en font les destructions..

Si S. M. rendait contribuables la noblesse et les messieurs du clergé, de quel ordre et condition qu'ils soient, cela lui formerait un grand bénéfice ; dans notre paroisse, MM. Dericq, père et fils, font valoir leur fief et viron huit acres de mesure et, en outre, viron 17 à 18 acres de terre en labour, pour lesquelles ils ne paient point de taille. M. le curé de ladite paroisse fait valoir son bénéfice, pour lequel il n'en paie point de taille, et, en outre, il fait valoir les grosses dîmes dudit lieu, appartenant à M. l'abbé de Corneville, lesquelles dîmes étaient occupées avant lui par un particulier du lieu, qui en payait 60 l. de taille en principal, pendant que le sieur curé ne paie aucune imposition. S. M. pourrait faire du bien à son peuple en les assujettissant, ces Mrs, à une imposition de leurs semblables : ils ne seraient point si avides à faire valoir. S. M., qui est le protecteur des pauvres et le défenseur des opprimés, pourrait assujettir les occupants des grosses dîmes à payer une somme de tant pour livre, tel qu'il jugerait à propos, qu'il<sup>1</sup> serait déposée en mains sûres dans la paroisse, pour subvenir au besoin des pauvres, qui se trouveraient dans l'indigence, de sorts qu'il prendrait les dîmes sur cette condition. Avec les aumônes de la paroisse on pourrait, par ce moyen, parvenir à arrêter la mendicité.

Nous soussignés, habitants taillables de la paroisse de Rainfreville, reconnaissons avoir été présents à la rédaction du présent cahier de doléances, plaintes et remontrances.

---

<sup>1</sup> qui